

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN ADJOINT

**ARRETE N° TL/DGS/DEL\_FON\_CLE/2026-03-22**

**DELEGATION DE FONCTIONS**

Concerne M. Jean-Charles CLÉMENT

Troisième Adjoint au Maire délégué aux affaires économiques.

Le Maire de PHALEMPIN, Député honoraire, Membre honoraire du Parlement,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints ou si ces derniers sont titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 22 mars 2026 ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de fonctions est donnée à la date du présent arrêté, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. Jean-Charles CLÉMENT, troisième Adjoint au Maire, pour toutes les matières se rapportant à :

- ⇒ La politique communale en matière de développement économique en concertation avec la communauté de communes Pévèle-Carembault, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Région Hauts-de-France ou encore les services de l'Etat compétents ;
- ⇒ La gestion des relations entre la commune et le tissu économique local constitué notamment des industriels, petites et moyennes entreprises, TPE, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs et professions libérales ;
- ⇒ La gestion des projets de construction à vocation économique, au plan urbanistique et environnemental, en concertation avec le Maire et le Second Adjoint délégué à l'environnement ;
- ⇒ La gestion et le suivi des demandes d'implantations de commerce ou de recherche de foncier ;
- ⇒ L'implantation de grandes, moyennes ou petites surfaces commerciales sur le territoire communal ;
- ⇒ La représentation de la commune dans les instances consultatives à vocation économique et auprès des unions de commerçants, d'artisans ou de professions libérales ;
- ⇒ La gestion des dossiers intéressant la commune, les entreprises du Parc d'Activités de PHALEMPIN et la communauté de communes Pévèle-Carembault en ce qui concerne le développement économique ;

Page 1

Tél. 03.20.62.23.40

Fax. 03.20.32.75.47

5, rue Jean Baptiste Lebas

59133 Phalempin

Département du Nord  
Arrondissement de Lille  
Mairie de Phalempin



- ⇒ La promotion du tissu économique local composé des industriels, petites et moyennes entreprises, TPE, artisans, commerçants et professions libérales (visite d'entreprises, supports médias, internet...);
- ⇒ La définition et la mise en œuvre, à l'échelle de la commune et en lien avec le tissu économique, d'une démarche Zéro Déchet vouée à la préservation des ressources du territoire et à la réduction des pollutions induites par l'activité humaine ;
- ⇒ La gestion économique et administrative du marché hebdomadaire de fournitures et denrées alimentaires, Place Jean-Baptiste Coget.

**Article 2** : La délégation de fonctions consentie à Mr CLÉMENT emporte également délégation de signature des courriers, actes et documents administratifs établis dans le champ ou domaine de compétence repris à l'article 1<sup>er</sup>. En ce cas, la signature de Mr CLÉMENT devra être précédée de la formule « par délégation du Maire ».

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis auprès des services de Monsieur le Préfet de Région à LILLE, notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés du maire de la ville de PHALEMPIN.

Fait à PHALEMPIN le 22 mars 2026,



**Thierry LAZARO**  
Maire de PHALEMPIN  
Député honoraire du Nord  
Membre honoraire du Parlement

Notifié à Mr Jean-Charles CLÉMENT le 22/03/2026,  
(signature)

